



Obligation et fiscalité vente alcool

Par **foucheB**, le **24/08/2010** à **12:47**

Bonjour,

Je souhaiterais créer une "entreprise" sous le statut d'auto entrepreneur pour vendre des vins et apéritif à base de vins fait maison.

Je vendrai sur internet et sur le lieu de production.

Pas de consommation sur place.

Les produits vendus seront réalisés à partir de vins du commerce.

Certains alcools seront fabriqués par fermentation des fruits.

Voilà pour l'introduction.

Concernant la législation sur la vente d'alcool, je glane des infos sur internet mais je ne suis pas sûr d'avoir bien trouvé ce que je cherche. Voici ce que j'ai trouvé :

Les vins sont des alcools du groupe 2.

La vente d'alcool à distance est considérée comme de la vente à emporter ==> interdite entre 18h et 22h.

Interdiction de la vente à des mineurs.

Information obligatoire sur l'étiquette :
Déconseiller aux femmes enceintes
Interdiction au mineur ?

Voilà ce que j'ai trouvé, c'est à dire pas grand chose !

Je vais continuer mes recherches en téléphonant aux maisons des métiers, chambre du commerce, etc.

Je me tourne vers vous pour savoir si vous avez d'autres infos concernant la vente d'alcool.

Mention obligatoire sur les bouteilles.

La législation en général.

A priori il ne faut pas de licence ?

Bref toutes les infos qui seraient bonnes à prendre et des lieux où me renseigner plus concrètement.

Je vous remercie de votre aide !

Benoit